



HONORAIRES D'AGENCES

VENTES :

Pour toutes transactions en vente réalisées par l'intermédiaire de VKS Immobilier, le montant des honoraires est le suivant :

De 0 à 200 000 €, la commission d'agence est de **10.000 euros H.T**

De 201 000 € à 450 000 €, la commission d'agence est de **5% H.T**

De 451 000 € à 800 000 €, la commission d'agence est de **4% H.T**

< 801 000 €, la commission d'agence est de **3 % H.T**

Les honoraires sont appliqués sur un prix net vendeur.

LOCATIONS :

Locations vides et meublées soumis à la loi du 6 Juillet 1989, art. 5 :

Entremise et négociation : **150 euros à la charge du bailleur**

Visite, constitution du dossier, Rédaction du bail : **un mois de loyer HT** à répartir par moitié entre le bailleur et le locataire.

Etat des lieux location vide : **100 euros HT** à répartir par moitié entre le bailleur et le locataire.

Etat des lieux location meublée : **150 euros HT** à répartir par moitié entre le bailleur et le locataire.

Locations meublées non soumis à la loi du 6 juillet 1989, art. 5 :

Négociation, état des lieux et rédaction de bail : **deux mois de loyer charges comprises H.T** à la charges du locataire.

Location de locaux de droit commun, commerciaux et professionnels :

Négociation et état des lieux : **30 % HT du loyer annuel HT/HC** à la charge du locataire.

Rédaction du bail : **300 euros HT à la charge du locataire.**

VKS Immobilier

26 Rue de TREVISE 75009 PARIS - Tél : 01.48.24.00.35 - Fax : 01.47.70.50.24 -

vks@vks-immobilier.fr / www.vks-immobilier.com

521 847 277 R.C.S. PARIS - Carte T n° 13440 -

Siret n° 521 847 277 00014

T.V.A. Intracommunautaire : FR 61 521 847 277